



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 06 décembre 2023 – n°159/H030

COMMISSION « SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

LA COMMISSION SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

- 16 novembre 2023 -

Présidente : Anne EPAULARD, professeure des universités, Université Paris Dauphine – PSL et directrice du département économie et environnement, OFCE

Rapporteurs : Guillaume HOURIEZ, chef du DCN (département des comptes nationaux) à l'Insee
Emmanuel GERVAIS, chef du SESOF (Service d'études et statistiques des opérations financières) à la Banque de France

Responsable de la commission : Céline CRAVATTE (01 87 69 57 02)

Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](https://www.cnis.fr) à la [page de la commission](#), en particulier la liste des propositions d'avis de moyen terme amendées en commission

SOMMAIRE DU COMPTE RENDU

PROPOSITIONS D'AVIS SYSFI AMENDEES POUR LE MOYEN TERME 2024-2028.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	6
INTRODUCTION.....	7
I. PRESENTATION : LA « DATA GAPS INITIATIVE » (DGI).....	7
II. FINALISATION DES AVIS DE MOYEN TERME 2024-2028 DE LA COMMISSION.....	12
CONCLUSION.....	21
DOCUMENT PREPARATOIRE.....	23
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	23

PROPOSITIONS D'AVIS SYSFI AMENDEES POUR LE MOYEN TERME 2024-2028

Économie, transition écologique et transformation numérique

Avis SYSFI 1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

Avis SYSFI 2 : Observer le financement de la transition écologique

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

Avis SYSFI 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

Avis SYSFI 4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la data gaps initiative.

Avis SYSFI 5 : Mesurer la contribution du numérique à la croissance

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

Avis SYSFI 6 : Suivre le développement de la « fintech »

La fintech est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la fintech et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

Observer une économie mondialisée

Avis SYSFI 7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

Avis SYSFI 8 : Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : data gaps initiative, Système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7^{ème} édition. Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays. Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

Mesurer les inégalités

Avis SYSFI 9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays.

Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Analyser la conjoncture

Avis SYSFI 10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (nowcasting) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisme
BONNET	François	Ubiquis
COULIBALY	Ibrahim	France Assureurs (FFA)
CRAVATTE	Céline	Secrétariat Général du Cnis
EPAULARD	Anne	Université PSL
FRANCOZ	Dominique	Secrétariat Général du Cnis
GERVAIS	Emmanuel	Banque de France (BdF)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétariat Général du Cnis
HOURIEZ	Guillaume	Institut National de la statistique et des études économique (INSEE) – Direction des études et des synthèses économique (DESE)
KOCH	Alisée	Direction générale du Trésor
MAUREL	Françoise	Secrétariat Général du Cnis

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence d'Anne Epaulard.

INTRODUCTION

Anne EPAULARD

Bonjour à toutes et tous. Je vous remercie pour votre participation à cette réunion de la commission système financier et financement de l'économie du Cnis dont je suis la nouvelle présidente. Aujourd'hui, nous allons évoquer deux points.

Nous parlerons tout d'abord de la « data gaps initiative » une description générale et l'exemple des statistiques de titres. Emmanuel Gervais, de la Banque de France, abordera ce sujet durant environ 25 minutes. Quelques échanges avec les participants pourront avoir lieu à la suite de son intervention. La seconde partie de la réunion visera à finaliser l'écriture des avis du prochain programme de moyen terme du Cnis qui commencera en 2024 et s'achèvera en 2028. Dominique Francoz le présentera. Nous participerons collectivement à la modification, si besoin, des avis présentés.

La prochaine commission se tiendra le jeudi 30 mai à 9h30, probablement au même endroit, c'est-à-dire ici au ministère des Finances. Les informations pratiques vous seront communiquées en temps et en heure. Je suis ravie d'être présente parmi vous et d'en apprendre plus sur le fonctionnement des réunions du Cnis.

I. PRESENTATION : LA « DATA GAPS INITIATIVE » (DGI)

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Bonjour à tous. Je vais évoquer avec vous aujourd'hui la « data gaps initiative » (DGI). Après avoir présenté ce dont il s'agit, j'illustrerai mon propos par l'exemple de ce qui a été réalisé pour les statistiques de titres. La « data gaps initiative » désigne un effort international d'amélioration de l'information disponible tant pour les superviseurs, que pour les banques centrales, que pour le public en ce qui concerne le secteur financier. Le point de départ est la crise financière de 2007. Celle-ci a révélé des problèmes de disponibilité d'information à l'échelle internationale. En 2008, au sommet de Pittsburgh, le G20 a décidé de mettre en place une stratégie pour améliorer collectivement l'information disponible.

Deux besoins ont alors été nettement identifiés :

- Mieux comprendre les risques des systèmes financiers :

Ceux-ci dépassent largement ceux du secteur bancaire qui étaient déjà bien suivies et avaient déjà fait l'objet d'efforts de coordination internationale, notamment dans le domaine de la réglementation financière. Il s'agit surtout du suivi des risques du secteur financier non bancaire. Cette appréciation des risques s'affine puisqu'elle est désormais attentive au risque climatique.

- Mieux décrire les interconnexions entre les économies :

La crise de 2007 a révélé des interdépendances fortes entre économies, notamment entre les États-Unis et l'Europe par l'intermédiaire de certains établissements européens qui ont pris des risques aux États-Unis sans vraiment mesurer ce qu'il se passait.

La data gaps initiative est composée de trois phases. La première, de 2008 à 2015, la deuxième de 2015 à 2022 qui s'est avérée plus exigeante en termes de données. La troisième a débuté en 2023 et il est prévu qu'elle se termine en 2027. Elle aborde de nouveaux sujets par rapport aux deux premières phases.

À chaque phase, un ensemble d'exigences est collectivement défini et chaque pays est tenu de les appliquer. Aucun acte juridique contraignant n'est imposé, comme cela peut être le cas au sein de la zone euro. Chaque pays doit mettre en œuvre ces exigences à son rythme en fonction de ses propres contraintes.

Le pilotage est assuré par le FMI (le Fonds monétaire international) et le FSB (Financial Stability Board, en français Conseil de stabilité financière ou CSB). Le FSB est une entité de coordination internationale créée en 2009. Son rôle est de coordonner l'activité des acteurs supervisant les marchés financiers et veillant à leur stabilité. Il s'assure également que les politiques de surveillance sont mises en œuvre de manière équitable (pour assurer le « level playing field »).

Le FMI, quant à lui, suit plus directement le projet. Effectivement, il dispose à la fois d'équipes et de compétences, car il a déjà une expérience dans la collecte de données. Ainsi, il suit la mise en œuvre des exigences de la DGI. Cela se traduit très concrètement par l'envoi, chaque année, d'un questionnaire que chaque pays doit remplir pour indiquer sa progression par rapport aux objectifs fixés. Ce projet implique d'autres organisations internationales, en particulier la BCE (Banque centrale européenne) pour la zone euro et plus spécialement dans le domaine des titres, vous avez Eurostat, la Banque Mondiale, la BRI (la Banque des règlements internationaux) qui a joué un rôle majeur ainsi que l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Description des contenus de la DGI

Je vais principalement décrire les contenus de la DGI 2. La DGI 1 consistait surtout en une phase préparatoire de définition des concepts. La DGI 2 se compose de plusieurs grands chapitres avec des points d'accroche plus précis.

Le premier porte sur la surveillance des risques dans le secteur financier. Chaque pays doit publier des indicateurs définis par le FMI, nommés « Financial Soundness Indicators » (ou indicateurs de solidité financière), sur ces risques. La BRI assure les échanges de données individuelles, extrêmement confidentielles, en ce qui concerne les établissements systémiques (c'est-à-dire les grands établissements de crédit dont la défaillance poserait un risque au système de stabilité du système financier mondial). Tous les pays du G20 doivent, *a minima*, participer à l'enquête triennale relativement détaillée de la BRI pour améliorer la connaissance des marchés de dérivés. Les résultats de cette enquête sont disponibles sur son site, et au niveau français sur le site de la Banque de France. Dans une logique micro prudentielle, il y a aussi des échanges de données, notamment sur les dérivés de crédit, en incitant fortement les acteurs à passer par les plates formes de négociation. Celles-ci mettent à la disposition des autorités de surveillance et des banques centrales des données sur les échanges bilatéraux entre les participants. Nous aborderons plus tard l'établissement de statistique de titres.

Le second chapitre porte sur les questions de vulnérabilité, d'interconnexion et de dépendance. Il précise que les pays du G20 doivent diffuser des comptes de secteur économique selon un cadre globalement harmonisé. Les pays ont également l'obligation de publier des données trimestrielles sur leurs finances publiques. Une autre exigence en lien avec la balance des paiements, à savoir la ventilation de la position extérieure, c'est-à-dire les avoirs et les engagements des économies vis-à-vis de l'extérieur par devise.

Par ailleurs, les pays du G20 sont très fortement incités à participer aux enquêtes du FMI qui recensent les activités financières transfrontières. Je pense notamment au CPIS (Coordinated Portfolio Investment Survey), ou enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille. Il s'agit d'une enquête semi-annuelle qui collecte les avoirs des différents pays en titres ventilés par pays émetteurs. Le même type d'enquête existe pour les investissements directs, qui s'appelle le CDIS (Coordinated Direct Investment Survey), ou enquête coordonnée sur les investissements directs. Elle est quant à elle annuelle et gérée par le FMI. Cette enquête vise le pays dans lequel les résidents investissent et le pays d'origine des investisseurs chez eux.

De son côté, la BRI produit des statistiques bancaires internationales : elle centralise tous les trimestres les activités bancaires transfrontières et nationales. Cette centralisation permet par exemple de connaître les crédits et les engagements d'un pays donné vis-à-vis d'autres pays. Elle comporte un volet en base sociale ou « locational » selon les termes de la BRI, et un volet consolidé. Par exemple, cette statistique, en consolidée, intègre dans ses agrégats la position globale du groupe BNP sur l'ensemble des pays du monde, cela correspond à tous les crédits de toutes ses filiales, comprenant à la fois maison mère et filiales sur l'ensemble des pays du monde. Le volet social concerne quant à lui les crédits de la BNP Paris vis-à-vis de l'extérieur, y compris de ses propres filiales.

Le dernier chapitre concerne l'amélioration de la diffusion des statistiques officielles. À ce sujet, il y a eu un effort d'harmonisation de la codification internationale des séries macro à travers le standard SDMX.

Malheureusement, cette codification n'est utilisée que partiellement. En effet, le FMI a conservé une partie de son historique de codification dans ses publications.

Il s'agit au total d'un très vaste programme. S'il était suivi de manière rigoureuse, cela permettrait, à terme, de connaître par exemple pour les interconnexions, les interdépendances à tous les niveaux. Les autorités peuvent actuellement les apprécier individuellement ou entre groupes par l'intermédiaire du Data Hub. Elles ont également la possibilité d'obtenir une vue sectorielle par les statistiques bancaires internationales. Elles peuvent aussi les suivre de manière macro notamment grâce à CPIS.

Une nouvelle phase de la DGI a vu le jour en novembre 2021. Elle ajoute de nouveaux thèmes par rapport à ceux suivis dans les DGI 1 et 2. Elle prend en compte le changement climatique avec des exigences en matière de comptabilité carbone, du suivi de l'empreinte carbone des investissements directs et de finance climatique. Elle développe d'autres volets tels que les statistiques distributionnelles des revenus et des patrimoines des ménages, la fintech et l'inclusion financière ainsi que l'accès aux données privées et administratives. Parallèlement, les pays qui n'avaient pas encore atteint les objectifs de la DGI 2 sont invités à poursuivre leurs efforts.

La DGI : résultats atteints

L'intérêt du suivi effectué par le FMI est la communication, chaque année, des résultats atteints par pays. En particulier, une synthèse des réalisations des différents pays a été publiée à la fin de la DGI 2. Selon ce rapport édité en 2022 les pays de la zone euro du G20 ont quasiment tous atteint les objectifs de la DGI 2. De même, l'Espagne et les Pays-Bas, qui ne font pas partie du G20, mais qui ont un poids conséquent dans le domaine financier, sont bien positionnés. La Suisse se situe à un niveau comparable. D'autres pays atteignent des taux d'atteinte d'objectifs assez importants, notamment les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud. La Chine est légèrement en retrait, mais joue de plus en plus le jeu, en communiquant par exemple des données pour le CPIS concernant le suivi des opérations de titres transfrontières. L'évolution de la Chine a amélioré significativement la représentativité de l'enquête puisqu'il s'agit dorénavant d'un acteur majeur.

Toutefois, la mise en œuvre de certaines exigences de la DGI 2 se révèle plus lente. Cela concerne notamment la publication de données sectorielles et celle de données sur les prêts et emprunts garantis par des titres. Le Japon a été le premier pays à collecter cette donnée. Cette collecte est intéressante parce qu'elle permet d'observer à quels destinataires le secteur bancaire prête de l'argent et ainsi de suivre, éventuellement, les activités du shadow banking, le secteur financier non régulé.

Les recommandations concernant les statistiques de titres et leur mise en œuvre

Concernant les titres, la DGI 2 demandait aux pays de fournir trimestriellement à la BRI des statistiques de titres sur les émissions de titres de dettes, décomposés en devises, en secteurs, en types de taux d'intérêt, par échéances initiales, mais aussi par durée résiduelle. Cette exigence est coordonnée par le FMI, la BCE et le FSB. En ce qui concerne les titres, le secrétariat est assuré par la BCE qui joue un rôle leader et organise des colloques ou ateliers de type workshop avec les banques centrales afin de définir le cadre méthodologique. Cela a conduit en particulier à la rédaction du HSS (Handbook on Securities Statistics), un recueil de bonnes pratiques qui a été publié et est disponible sur le site de la BRI.

Le HSS définit un cadre conceptuel harmonisé qui s'ajoute à ce qui est déjà défini dans les comptes nationaux. Effectivement, il tient compte de certains besoins spécifiques pour la stabilité financière, par exemple connaître l'idée de la maturité de l'endettement, ce qui n'est pas complètement permis par le critère de la durée initiale. Le manuel prévoit aussi une décomposition par types de taux, et par durée résiduelle d'endettement. Ces statistiques sont demandées à la fois en encours et en transactions, ce qui permet d'observer l'évolution réelle de l'endettement. Y figure aussi un jeu de tableaux harmonisés, par rapport auxquels ont été définies les exigences de la DGI. Pour un pays comme la France, cela représente environ 1 300 séries à fournir.

Trois jeux de tableaux sont demandés. Un premier jeu de tableaux sur les émissions recense les émetteurs de titres, un deuxième liste le type de titres détenus par les agents et un troisième (le qui à qui) fait le lien entre les deux précédents. Les deux premiers tableaux concernent aussi bien les encours que les transactions. La mesure des encours dans le premier tableau, est effectuée non seulement en valeur de marché, mais également en valeur nominale ; rappelons que la valeur de marché est le point de vue de l'investisseur et que la valeur nominale correspond à ce que l'émetteur va payer. En cas de crise financière

comme la crise grecque sur l'endettement, les discussions portaient véritablement sur la valeur nominale et non sur la valeur de marché, dépréciée par les anticipations du marché.

L'objectif était de fournir à la BRI le tableau 1 en 2019, puis, progressivement, les autres tableaux. La BRI a publié ce tableau 1 sur son site en septembre 2023 où il est possible de récupérer les séries, grâce au lien figurant sur le diaporama. Certains pays du G20 ne fournissent pas les données, comme l'Australie par exemple. La BRI a une issue de secours : elle compile ses propres statistiques à partir de données qu'elle achète sur le marché pour compléter les trous ; ce jeu de données n'est néanmoins pas celui de la DGI et n'est donc pas complètement harmonisé avec les autres jeux de données.

La Banque de France transmet l'ensemble des séries requises par la DGI. Elle a pu le faire assez facilement sans accroître la charge pesant sur les déclarants car elle effectuait déjà des collectes des émissions, comme d'autres pays de la zone euro, sur une base granulaire qui lui permettait d'avoir l'information nécessaire. La limite de ces collectes granulaires tient à la non disponibilité dans les référentiels titre des attributs nécessaires aux ventilations statistiques. Cela concerne notamment la distinction marché international/marché domestique. Dans ce cas, la Banque de France a réalisé des estimations lui paraissant relativement robustes.

Dans le cadre de la DGI 3, la Banque de France va à nouveau utiliser cette information granulaire. Le problème rencontré est d'identifier si une obligation est verte. Cela reste assez flou. Des efforts de clarification sont en cours, notamment par la Commission européenne. Des fournisseurs privés de données recensent les obligations vertes. Les évaluations de ces différents fournisseurs convergent, ce qui s'avère rassurant. Récemment, la Commission européenne s'est dotée d'un règlement en la matière. Elle a également créé un instrument (european green bonds) qui vise à clarifier les obligations des émetteurs, mais également des organismes certificateurs sous le contrôle des autorités de marché. La Banque de France pense que ces éléments devraient permettre d'améliorer la qualité des données afin d'atteindre l'objectif de la DGI 3.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Les références sur lesquelles je me suis appuyé, principalement publiques, se trouvent en annexe du diaporama.

Anne EPAULARD

Merci beaucoup. Avez-vous des questions, dans la salle ou en distanciel ? J'en ai une. Actuellement, la BRI a publié le premier tableau. Y a-t-il un agenda de publication prévu pour les autres ?

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

L'information n'est pas communiquée sur leur site. Les tableaux sont publiés progressivement. Le deuxième tableau devrait probablement être publié dans peu de temps. Le troisième suivra. Je pense que la BRI attend d'avoir un nombre suffisant de pays participants.

Anne EPAULARD

Savez-vous si des chercheurs ont déjà eu recours à ces données ?

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Pas à ma connaissance.

Anne EPAULARD

Ces données sont-elles réellement disponibles pour un large public ? Suffit-il de se rendre sur le site de la BRI pour télécharger ces éléments ?

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Tout à fait. Pour le tableau 1, il y a environ 6 000 séries disponibles. La BRI nous a demandé de réaliser des rétroprojections. Nous fournissons les séries depuis 1999. La valeur nominale n'est communiquée que depuis 2005. Avant cette date, il s'agissait uniquement de séries en valeur faciale.

Anne EPAULARD

Parlons-nous bien de données agrégées ?

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Absolument. Les données sont agrégées par catégories d'émetteurs, par durée initiale, par durée résiduelle, par types de taux, ce qui explique le nombre conséquent de séries. Après, dans la DGI, pour le CPIS, en annuel, vous pouvez remonter jusqu'à dix ans au moins, cela dépend des données.

Anne EPAULARD

Savons-nous à quelle date les données sur la finance verte vont paraître ?

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Le terme de la DGI est prévu en 2027. Dans la zone euro, des publications sont prévues prochainement. Nous avons évoqué les séries diffusées par la BRI, mais il existe également des séries émanant de la zone euro. La BCE diffuse des séries sur les émissions de titres avec une profondeur et un champs légèrement différents. Elle devrait publier des décompositions sur la finance verte.

Françoise MAUREL, SGCnis

Une partie des demandes de la « data gaps initiative » concerne les comptes économiques. Comment s'articulent-elles avec les orientations statistiques européennes, d'Eurostat par exemple ? Y a-t-il des échanges afin que ces demandes soient associées à d'autres programmes de moyen terme dans le domaine statistique ?

Guillaume HOURIEZ, Insee - DESE

En effet, la « data gaps initiative » est suivie au niveau européen dans les deux réseaux statistiques, c'est-à-dire les réseaux des banques centrales et les réseaux des instituts de statistiques. Une présentation des travaux a eu lieu cette année à Washington. Celle-ci a révélé que l'Europe était en avance sur les sujets de comptabilité carbone, d'empreinte carbone, de statistiques distributionnelles des ménages. Sur ce dernier sujet, des travaux sont lancés, notamment en France, mais aussi par la Banque Centrale Européenne sur les aspects de patrimoine et par Eurostat sur les aspects distribution de revenus. Sur ce point, Eurostat dispose notamment d'un outil lui permettant à partir d'un tronc commun d'enquêtes européennes, de produire des comptes distribués à la place des pays qui ne peuvent pas les mettre en œuvre.

Anne EPAULARD

Cela fait-il également partie de la data gaps initiative ?

Guillaume HOURIEZ, Insee - DESE

Absolument.

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Concernant le domaine financier, sur des aspects prudentiels, microprudentiels ou macroprudentiels, l'Europe cherche à anticiper ce qui est demandé dans le cadre de la « data gaps ». Parallèlement, elle souhaite influencer le FMI. Ce sont des projets à long terme. Par exemple, le projet des titres a débuté en 2010. La BCE a commencé à mettre en place la DGI environ dix ans plus tard. En effet, des investissements sont à réaliser pour la mise en œuvre. Des bases doivent être constituées. Cette organisation demande un temps important. Nous parlons quasiment d'industrie lourde, ce qui peut expliquer que pour certains pays, tels que la Chine, cela puisse mettre autant de temps. Toutefois, dès lors que le basculement est opéré, l'effet est spectaculaire. Nous observons également des blocages politiques. L'accès aux données est contraint dans certains pays. Parfois, elles ne sont jamais communiquées. Ces cas concernent des pays généralement en dehors de la zone euro.

Anne EPAULARD

Les pays du G20 sont également engagés. S'agit-il de pays hors G20 ?

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Ils le font, mais pas complètement.

Anne EPAULARD

L'Australie ?

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Pour les titres, je crois me souvenir que l'Australie achète en grande partie les données qu'elle met à disposition sur site pour les émissions de titres (cf. <https://www.rba.gov.au/statistics/tables/xls/d04hist.xls?v=2023-12-06-10-09-38>), ce qui induit peut-être des contraintes juridiques sur leur communication.

Anne EPAULARD

S'il n'y a plus de réactions, même à distance, au sujet de la « data gaps initiative », nous allons aborder le sujet des avis de moyen terme. Je passe la parole à Dominique.

II. FINALISATION DES AVIS DE MOYEN TERME 2024-2028 DE LA COMMISSION

Dominique FRANCOZ, SGCnis

Je vous remercie. Avant de présenter les avis un par un, je vais résumer la méthodologie employée pour aboutir aux avis présentés.

Tout d'abord, nous avons procédé à une phase de recueil des besoins, comprenant des entretiens avec les producteurs. Une consultation publique sur le site du Cnis a également enregistré 150 réponses exploitables. Le bilan du précédent exercice de moyen terme ainsi que les perspectives ont été présentés dans les réunions des commissions à la fois à l'automne dernier et au printemps. 8 entretiens ont aussi eu lieu avec des utilisateurs institutionnels. A partir des réponses apportées à la consultation publique, nous avons organisé deux réunions de focus groupe, l'une portant sur la transition écologique et l'autre sur les statistiques sociales, avec les personnes ayant laissé leurs coordonnées.

Un certain nombre de thèmes significatifs ont émergé de ces différentes consultations et s'avèrent communs à plusieurs commissions voire à l'ensemble des commissions. Le premier concerne la transition écologique. *A priori*, seule une commission n'abordera pas ce sujet. Toutes les autres commissions, y compris la commission Système financier l'évoqueront. Un deuxième thème concerne les inégalités. Les questions de l'inflation et du numérique sont également traitées.

A partir des réunions qui ont eu lieu au mois de juin, une concertation a été organisée avec la présidente et les rapporteurs de la commission Système financier.

Cette concertation s'est déroulée en deux étapes :

- Etape 1 : définir les thèmes du prochain programme de moyen terme de la commission ;
- Etape 2 : réfléchir à la rédaction des avis

Je vais maintenant vous présenter les thématiques au sein desquelles les avis ont été présentés :

- Thématique 1 : économie, transition écologique et transformation numérique

Au sein de laquelle nous trouvons plusieurs avis :

- Avis 1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macroéconomiques
- Avis 2 : Observer le financement de la transition écologique
- Avis 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?
- Avis 4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique
- Avis 5 : Mesurer le poids du numérique dans l'économie
- Avis 6 : Suivre le développement de l'économie dans la fintech

- Thématique 2 : observer une économie mondialisée

Au sein de laquelle nous trouvons plusieurs avis :

- Avis 7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance
- Avis 8 : Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps

- Thématique 3 : mesurer les inégalités

Au sein de laquelle nous trouvons un avis :

- Avis 9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

- Thématique 4 : analyser la conjoncture

Au sein de laquelle nous trouvons un avis :

- Avis 10 : Pérenniser l'utilisation de nouvelles données pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

A la lecture de ces titres, nous observons que la data gaps initiative s'est révélée utile dans la définition des thèmes. En effet, nous constatons qu'un certain nombre de thèmes regroupent différentes initiatives et préoccupations. Je vais désormais passer à la lecture des avis.

Anne EPAULARD

Je me permets de vous interrompre. A quoi servent ces avis et quelles sont les suites données une fois qu'ils sont adoptés ?

Dominique FRANCOZ, SGCnis

A mon sens, ces avis revêtent une réelle importance puisqu'ils vont structurer le travail des commissions pour les cinq ans à venir. Généralement, nous adoptons huit à dix avis pour cinq ans. Avec deux réunions par an, nous pouvons traiter un avis à chaque commission. Parfois, des sujets d'actualité s'imposent. Dans ce cas, nous devons les traiter en priorité, ce qui conduit à traiter certains avis de manière moins approfondie ou de ne pas les étudier. Par ailleurs, certains avis ont pu être inscrits au programme et peuvent s'avérer sans objet plus tard. Ainsi, ils ne seront pas nécessairement traités. L'idée reste cependant de les traiter en commission. Durant les commissions, lorsqu'un sujet est traité, le besoin des utilisateurs sur le sujet est étudié et les travaux réalisés par les producteurs sont présentés. Ces besoins et ces travaux sont mis en perspective afin de mesurer le travail qu'il reste à accomplir. A l'issue du traitement d'un avis au sein d'une commission, celle-ci émet généralement un avis qui indique la manière dont les travaux peuvent être poursuivis concernant la thématique en question.

Françoise MAUREL, SGCnis

Pour utiliser une expression largement employée dans la statistique publique, nous avons pour habitude de considérer les orientations du Cnis comme la feuille de route des producteurs statistiques. Le Cnis les suit pendant la période indiquée de cinq ans, mais pour les producteurs statistiques, c'est aussi leur orientation et constitue les lignes directrices des évolutions statistiques.

Anne EPAULARD

Confirmez-vous qu'en cas d'urgence, il est toujours possible de traiter un sujet qui ne fasse pas partie de ces catégories ?

François GUILLAUMAT-TAILLIET, SGCnis

Cet exercice de moyen terme fixe des orientations, mais n'a pas vocation à être un cadre rigide.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

A ce sujet, dans le précédent programme du moyen terme, je pense que la crise sanitaire a bouleversé les ordres du jour des différentes commissions. Dans d'autres commissions, des thématiques sont également devenues spécifiquement importantes et ont fait l'objet d'un traitement en commission alors qu'elles n'étaient habituellement pas centrales comme le recensement de la population notamment.

Anne EPAULARD

Nous pouvons passer à la rédaction des avis.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

Nous avons reçu ce matin des remarques de certains représentants de l'Insee qui ne pouvaient pas être présents à cette réunion. J'ai privilégié la prise en compte de ces remarques. Toutefois, nous pouvons tout à fait revenir sur ce qui a été rédigé initialement. Cela constitue l'objet de cette commission.

Avis 1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macroéconomiques

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions.

Le Conseil invite le système statistique public à inscrire ces travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN, le Système de comptabilité nationale 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

Anne EPAULARD

Il faut se pencher sur les changements introduits par l'Insee. Cela me semble relativement formel. Une notion a disparu, les investissements directs.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

Notre correspondant a demandé pour quelle raison nous mettons l'accent sur la mesure de l'empreinte carbone des investissements directs. En effet, nous comptons de nombreux autres exemples. Si vous souhaitez le rétablir, nous le pouvons.

Françoise MAUREL, SGCnis

Il me semble que le choix de cet exemple s'explique par le fait qu'il figure dans la data gaps initiative.

Anne EPAULARD

De quels investissements directs parlons-nous ? S'agit-il des entrants, des sortants ? S'agit-il d'investissements que nous réalisons dans les pays étrangers ou s'agit-il des investissements étrangers en France ? Ce point mériterait d'être éclairci.

Françoise MAUREL, SGCnis

Généralement, les avis du Cnis ne sont pas extrêmement précis dans leurs recommandations. Effectivement, si nous insistons sur ce point, une justification doit pouvoir être trouvée. La citation, par la suite, de la data gaps initiative peut être suffisante.

Anne EPAULARD

Oui, cette approche me paraît acceptable. Je pense que nous voulions parler des investissements directs à l'étranger afin de savoir si nous exportions une partie de notre production polluante. Nous allons laisser cela en l'état. Cette précision n'est pas utile.

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Nous notons, je crois, une distinction entre les entreprises multinationales et les micro entreprises. Je pense que les investissements directs vont dans les deux sens, c'est-à-dire ce que le pays émet par ses participations étrangères et ce qu'il émet via ses entreprises nationales sous pavillon étranger.

Anne EPAULARD

Oui, mais dans ce cas, ce ne sont pas nécessairement des investissements directs, qui sont des flux. Il s'agit en réalité de l'empreinte carbone des entreprises à l'étranger. C'est pourquoi la formulation empreinte carbone des investissements directs apporte une certaine confusion. Nous prenons donc la correction.

Céline CRAVATTE, SGCnis

J'ai identifié un autre changement dans la correction proposée. Ont été séparés d'une part, la mise en cohérence de la comptabilité nationale et de la mesure du carbone et d'autre part, la production d'indicateurs synthétiques qui va plus loin que cette simple mise en cohérence. A ce sujet, un point a été ajouté pour faire deux phrases séparées.

Anne EPAULARD

Je crois que l'avis est amélioré par cette remarque. Nous pouvons l'accepter et passer à l'avis suivant.

Avis 2 : Observer le financement de la transition écologique

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement en particulier des différentes catégories de ménages.

Anne EPAULARD

Je porte un intérêt particulier à cet avis. S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons le garder ainsi.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

Mon correspondant de l'Insee a partagé la même remarque. Il est tout à fait d'accord avec cet avis.

Anne EPAULARD

Oui, car nous rencontrons un problème majeur de capacité de financement de la transition écologique. Nous avons besoin d'avoir cette information.

Avis 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG au niveau français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses, mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin.

À partir de l'existant et d'améliorations possibles, un enjeu est d'observer, dans chaque secteur (avec une sectorisation pertinente), l'investissement suivant une catégorisation représentative de ses performances en matière d'émissions de gaz à effets de serre et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

La demande d'ajout de cette préconisation (à savoir le dernier paragraphe de l'avis proposé) émane du rapport Pisani-Ferry.

Anne EPAULARD

L'avis est relativement technique. Il est très précis. Qui a suggéré cela ?

Dominique FRANCOZ, SGCnis

L'Insee.

Anne EPAULARD

Entendu. Je pense que l'Insee était en charge de travailler sur cette partie liée au rapport Pisani-Ferry.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, SGCnis

Nous pourrions légèrement simplifier en étant plus généraux. Le vocabulaire est très précis. Par exemple, nous pourrions écrire : mener des travaux permettant d'observer l'investissement. J'enlèverai la partie qui se situe au milieu de ce passage.

Anne EPAULARD

Cela est possible. Je parlerais également des investissements et pas de l'investissement. Je changerai la phrase au pluriel. Je vous propose d'effectuer ces modifications.

Avis 4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipés pour le secteur financier.

Le conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la data gaps initiative.

Anne EPAULARD

L'avis est clair.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

Si vous n'avez pas de remarque, je poursuis.

Avis 5 : Mesurer le poids du numérique dans l'économie

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activités, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la part du numérique dans la croissance et l'effet de la transformation numérique sur le crédit, l'argent et l'inclusion financière. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte satellite du numérique.

Anne EPAULARD

L'extrait « (...) et l'effet de la transformation numérique sur le crédit, l'argent et l'inclusion financière » est particulièrement spécifique. Mais si nous l'avons formulé ainsi, j'imagine que ce n'est pas une scorie.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

Des besoins avaient été exprimés pour travailler sur l'inclusion financière.

Anne EPAULARD

Dans ce cas précis, nous parlons de l'effet du numérique sur l'inclusion. J'écrirais simplement : « visant à mieux mesurer la part du numérique dans la croissance. »

Dominique FRANCOZ, SGCnis

J'enlève donc le reste.

Anne EPAULARD

Soit nous faisons ainsi, soit nous ajoutons « et les opportunités offertes aux individus », sachant qu'elles ne sont pas nécessairement financières. Je propose de retirer la partie de phrase évoquée.

Guillaume HOURIEZ, Insee - DESE

Je vous propose également de remplacer compte satellite par compte thématique. En effet, la dénomination a été abandonnée.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

C'est noté.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, SGCnis

Concernant les travaux méthodologiques, pouvons-nous affirmer qu'ils sont réellement méthodologiques ? Le conseil demande peut-être, par exemple, que les producteurs éclairent davantage l'effet du numérique sur la croissance. Plus généralement, je trouve que nous basculons trop sur la manière dont il faut procéder.

Anne EPAULARD

Pour mesurer la part du numérique dans la croissance, nous avons réellement besoin de travaux méthodologiques en amont.

Guillaume HOURIEZ, Insee - DESE

Je ne trouve pas que l'avis soit véritablement prescriptif. Même si l'OCDE produit des thématiques du numérique, cela reste à construire.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, SGCnis

Effectivement, nous ne disons pas qu'il faut construire un compte. Nous parlons de recueillir des informations nécessaires à son élaboration.

Françoise MAUREL, SGCnis

J'ai une difficulté concernant la formulation « la part du numérique dans la croissance ». Cela donne un aspect comptable. Il faut peut-être débiter par le lien entre numérique et croissance. Nous pourrions parler des liens ou des effets du numérique. C'est pourquoi le titre m'interroge également. La même idée se trouve au niveau du titre et dans l'avis.

Anne EPAULARD

En réalité, nous cherchons à mesurer la contribution du numérique à la croissance avec l'idée que nous sous-estimons peut-être la croissance. Nous parlons moins de la part du numérique dans la croissance que de sa contribution à la croissance. Nous pourrions écrire : mesurer la contribution du numérique à la croissance. Si cela vous convient, je vous propose de garder cette formulation.

Avis 6 : Suivre le développement de la fintech

La fintech est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement, de paiement par mobile, de vérification des transactions financières par exemple et les cryptoactifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de monitoring de la fintech et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent en aval la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

Françoise MAUREL, SGCnis

Sur le plan formel, pouvons-nous trouver un équivalent français pour le terme monitoring ?

Anne EPAULARD

Suivi, par exemple. Je vous propose de retenir ce mot.

Avis 7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leur stratégie d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intragroupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

Anne EPAULARD

Parfait.

Avis 8 : Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macro-économiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : data gaps initiative, système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements, septième édition. Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays sont nécessaires comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le Conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macro-économiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays. Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de « rétropoler » les séries autant que faire se peut pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

Le Conseil souhaite que le SCN 2025 et son impact sur la comptabilité nationale française ainsi que le septième manuel de la balance des paiements et que les enjeux de coordination entre les deux systèmes fassent l'objet d'une présentation lors d'une séance de la commission Système financier et financement de l'économie.

Anne EPAULARD

La fin de l'avis est très précise. Par définition, tous les avis font l'objet d'une séance. Toutefois, je pense que nous pouvons peut-être le laisser ainsi.

Françoise MAUREL, SGCnis

Nous pourrions dire que le conseil suivra de toute façon attentivement l'avancement de cet avis dans le prochain moyen terme.

Dominique FRANCOZ, SGCnis

Il me semble que l'avis ne montre pas uniquement ce qu'est le SCN 2025. A mon sens, cela va plus loin.

Anne EPAULARD

Nous pourrions le retirer, car effectivement, il va de soi que nous allons suivre l'avancement de cet avis, comme tous les autres. Je vous propose de supprimer cette partie.

Avis 9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale, revenu, consommation, patrimoine, selon les caractéristiques des ménages et donne une vision globale du caractère redistributif du système de transfert.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveaux de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays. Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Sur cet avis, un morceau de phrase précisait : « et invite les producteurs à expliquer le sens des indicateurs produits, à préciser en quoi il complète les données d'enquête et quelles en sont les limites pour rendre ces travaux accessibles aux non-spécialistes. »

Sur ce passage, Sébastien Roux a rappelé qu'il s'agit d'une préconisation qui concerne toutes les statistiques. A mon sens, si nous avons insisté ici sur ce point, c'est parce que nous parlons de nouvelles statistiques et qu'en ce sens, nous devons faire tout particulièrement preuve de pédagogie. Si vous êtes d'accord, nous pouvons donc enlever cet extrait.

Anne EPAULARD

Oui, je pense que nous pouvons accepter les modifications et passer à l'avis suivant.

Avis 10 : Pérenniser l'utilisation de nouvelles données pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme que nous appelons nowcasting pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquête et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leur concept et que des études de validation soient menées pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le Conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leur source respective et la poursuite des travaux croisés permettant d'enrichir les analyses de données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.

Françoise MAUREL, SGCnis

S'agit-il bien des études croisées entre producteurs à la fin de l'avis ?

Anne EPAULARD

En effet.

Françoise MAUREL, SGCnis

Pourquoi parlons-nous de données individuelles ? *A priori*, il s'agit plutôt d'une approche macroéconomique. A la première lecture, cette phrase ne me paraît pas limpide.

Anne EPAULARD

L'idée est d'utiliser des données individuelles en temps réel pour faire de la macroéconomie.

Guillaume HOURIEZ, Insee - DESE

Je ne suis pas tout à fait à l'aise avec le titre.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, SGCnis

Pendant la crise sanitaire, nous avons utilisé des données notamment pour la conjoncture. Dans la mesure où celles-ci sont pertinentes et performantes, nous aimerions pouvoir en disposer de manière plus régulière. Cela ne signifie pas pour autant que ces données remplacent les statistiques existantes.

Françoise MAUREL, SGCnis

Je pense que le verbe pérenniser pose avant tout problème dans le titre.

Anne EPAULARD

Je pense qu'il s'agit d'un message destiné aux individus qui produisent ces données alternatives. Généralement, l'Insee ne produit pas ce type de données. Orange, EDF ou les banques peuvent en être responsables par exemple. Ils les produisent et les fournissent à la statistique publique. Nous souhaitons ici que ces échanges de données soient pérennisés, ces échanges ayant été exceptionnels durant la crise. Nous ne voulons pas adresser d'injonctions à l'Insee ou à la Banque de France. En réalité, nous adressons à ceux qui leur fournissent les données en leur demandant de poursuivre leur démarche pour rendre ces systèmes pérennes.

Emmanuel GERVAIS, Banque de France

Au lieu de pérenniser, nous pourrions dire faciliter. Pérenniser signifie mettre en place tout un système de collectes qui peut s'avérer ruineux. Concernant les données granulaires au niveau de la zone européenne, le dispositif est très coûteux. L'idée est véritablement de faciliter. Nous souhaitons pouvoir accéder à des bases nouvelles, ponctuellement, sans que cela n'engendre des problèmes économiques ou juridiques.

Anne EPAULARD

L'idée est qu'en échange de leurs données, nous montrions aux producteurs de données alternatives ce que nous pouvons en faire pour les rassurer et qu'ils y trouvent également leur intérêt.

Françoise MAUREL, SGCnis

A la place d'« enrichir les analyses de données individuelles », il serait bon d'écrire « enrichir les analyses macro-économiques par des données individuelles ».

Anne EPAULARD

Effectivement. Si vous n'avez pas d'autres réactions sur cet avis, je pense que nous allons nous arrêter. Je vous remercie pour votre efficacité. Désormais, ces avis sont figés.

Françoise MAUREL, SGCnis

Ils sont presque figés. Nous transmettons au bureau du Cnis tous les avis de commissions thématiques en l'informant qu'ils sont validés par les commissions. Toutefois, les membres du bureau du Cnis peuvent formuler des remarques, uniquement formelles, entre le moment où nous leur transmettons ces avis et la validation finale en janvier. Ces remarques sont de toute façon soumises à l'aval de la présidente de commission.

CONCLUSION

Anne EPAULARD

Parfait. Je vous remercie pour les présentations, les points d'éclaircissement et la préparation des avis. Nous nous retrouvons le 30 mai pour une nouvelle réunion.

La séance est levée à 16 heures.

DOCUMENT PREPARATOIRE

[Propositions d'avis de moyen terme 2024-2028 pré-commission](#)

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

[Data gaps initiative et statistiques de titres-Bdf](#)

[Moyen Terme 2024-2028: processus de rédaction des avis-Cnis](#)

[Propositions d'avis de moyen terme 2024-2028 amendées suite à la commission](#)